

affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022
À 19 HEURES
CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 27 AVRIL 2022**

Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ M. Philippe WEMMERT– adjoints -Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN-Mme Martine LALEURE - M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – Mme Aurore CRETIN- - M. Arnaud TARTARIN- Mme Magali GODARD- M. Alain CLEMENT, conseillers municipaux

Excusés : M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Cyril VACHON

Secrétaire de séance : Mme Martine LALEURE

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et adoptant diverses dispositions, la présente séance se tiendra à huis clos, et chaque membre peut être porteur de 2 pouvoirs.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE .

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL .

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

- De ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Madame Marie-Claude COMPAS d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit 3B chemin du Malaquin, hameau de Varennes cadastrée section A n°726 pour 649m² moyennant le prix de quatre cent soixante mille euros (460 000,00€) au profit de M. Frédéric LARCHER et Mme Isabelle CHEVRIER

-De ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente sur saisie immobilière devant le tribunal judiciaire de Dijon à l'encontre de la SC CEPAMAALL d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit 4, rue du chemin neuf, cadastrée section D n°835 pour 48ares99 centiares, moyennant une mise à prix de trois cent vingt-cinq (325 000,00€).

-De ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Alain VIEILLARD-BARON et Madame Anne-Marie PERRY son épouse d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune (Côte-d'Or) 7, rue des Viaux, cadastrée section D n°745pour 1493m² au profit de M. Renaud GAY et Mme Élise DUBUET son épouse moyennant le prix de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490 000,00€)

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.

3./ MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES .

Suite au transfert de la trésorerie de Beaune au Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges, et à la prise de compétence des liquidités des régies d'avances et de recettes par la Poste de Beaune(elle de Ruffey n'étant pas habilitée pour le faire) le conseil municipal prend acte de la volonté du secrétariat de mairie de traiter les mouvements bancaires par chèques plutôt qu'en espèces afin d'éviter des déplacements, les chèques pouvant être transmis par voie postale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le fait que la régie d'avance ne comportera plus d'espèces en mairie mais fonctionnera par chèque établi depuis le compte courant détenu au trésor public.

4. CREATION D UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR UN REMPLACEMENT CONGE MATERNITE .

Suite au départ en congés maternité de Madame Caroline BACHELET, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif contractuel pour ce remplacement de congés maternité en qualité d'animatrice de l'agence postale communale, pour la période du 15 juin (tuilage de 15 jours environ) au 31 décembre 2022, échelon 1 de la FPT, à raison de 24 heures hebdomadaires.
- Donne tous pouvoirs au maire pour pourvoir au recrutement et signer les arrêtés et documents correspondants.

5./ ADHESION E-BOO.

Le maire présente aux conseillers municipaux le dispositif -e-Boo solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère dont il a rencontré le responsable commercial venu lui présenter le dispositif. Il s'agit de l'installation et mise en service d'un dispositif d'éclairage sur le terrain de foot de Ruffey-Lès-Beaune afin de permettre d'éclairer la zone pour poser un hélicoptère pour le secours d'urgence, et de connaître les conditions météo en temps réel.

Cela permet au médecin régulateur du SAMU de déclencher une prise en charge rapide et un acheminement du patient vers un hôpital, d'optimiser les coûts liés à l'hélicoptère, de garantir l'organisation des secours.

Le coût du système s'élève à 2 950.00€ HT auquel s'ajoute un droit annuel d'utilisation d'un montant de 300.00€ HT sur 5 ans minimum et une maintenance annuelle de 300.00€ HT également.

Les conseillers municipaux étudient le principe (intérêt du dispositif alors que l'hélicoptère peut se poser plus près de l'accident, nécessité de mettre également en place un véhicule si accident éloigné du stade, proximité de l'hôpital de Beaune et de l'aérodrome...et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de ne pas retenir cette proposition.

6. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait le point ensuite :

* Sur la tenue du bureau de vote pour les élections législatives, premier et deuxième tours des 12 et 19 juin prochain et rappelle aux assesseurs d'être particulièrement vigilants lors du vote sur les procurations, un mandataire ne pouvant disposer que d'une procuration.(ce qui n'est pas toujours vérifié en amont par la gendarmerie ou le commissariat de police).

* Sur le devis pour la pose d'un portail à l'atelier communal. Alors que des entreprises complémentaires à l'entreprise TERRAND, qui avait fourni un devis de 11 976 ,00€ TTC, ont été sollicitées, seule celle de M. Gérard ALLARD de Vignoles a répondu favorablement pour un montant de 13 758,00€TTC. Certains conseillers estiment que ce portail n'est pas judicieux, l'accès pouvant se faire entre la haie, demande à avoir l'avis d'un paysagiste susceptible de poser un grillage tout le tour et un portail. Après discussion, le maire demande à ce que les membres du conseil municipal réétudient le projet pour la prochaine séance de conseil municipal.

* Sur l'ordre de service avancé pour les travaux de voiries au lotissement qui commenceront mercredi 4 mai.

* Sur la diffusion par la communauté d'agglomération de flyers informatifs et d'un rapport sur le Plan Local de l'Habitat période 2022/2026 consultable en mairie et sur le site de la communauté d'agglomération.

* Sur le point qui a été fait avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours sur le réengagement d'un pompier au-delà de la limite d'âge, la promotion aux grades supérieurs pour d'autres et sur la remise des médailles au 14 juillet par suite de l'impossibilité de le faire lors de la cérémonie des vœux annulée du fait de la pandémie.

* Sur la possibilité pour les élus de participer à des formations par l'intermédiaire du Droit Individuel à la Formation (DIF) et la société MICENES CONSEIL agréé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur une journée de 8 heures sur site. Il engage vivement les conseillers à y participer, les thèmes principaux étant « la prise de parole en public, la maîtrise budgétaire et comptable et les droits et gestion des collectivités territoriales ».

* Sur la réalisation des achats budgétairement prévus (siège de bureau, broyeur, mini barnum ...).

* Il laisse la parole aux membres du conseil municipal et notamment à la responsable du Conseil Municipal des jeunes pour faire un retour sur son animation réalisée samedi dernier sur les énergies renouvelables. Madame BEROUJON informe qu'elle avait rencontré en amont la responsable de l'ADEME venue présentée ses différents supports et jeux, travaillé ensuite avec les jeunes sur la sélection des animations, puis pour se familiariser avec ces instruments et enfin sur leur mise en place avant l'ouverture au public. Même s'il n'y a pas eu autant de visiteurs que souhaités, les personnes venues ont été satisfaites de la prestation des jeunes. Maintenant le CMJ travaille sur le concours Christian MYON sur la sécurité routière.

Monsieur Cyril VACHON, premier adjoint prend ensuite la parole sur :

*La sécurité : suite à une réunion tenue le matin même en sous-préfecture le contrôle des installations et l'ouverture au public du foyer rural a reçu un avis favorable suite à la visite de sécurité de mars ; seule l'alarme incendie n'est pas assez puissante pour être entendue dans la petite salle du foyer et nécessite un répéteur. De même des répéteurs d'alarme devraient être installés aux sorties de secours ; M.DURET secrétaire général de la préfecture présent à la réunion nous engage à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour ces installations.

*Fête et animations : Il rappelle la venue du magicien, samedi 7 mai suivi d'un goûter, la tenue de la cérémonie du 8mai.

L'organisation de la fête du 14 juillet est actuellement en cours avec « la formule classique » réunissant 160 personnes soit au foyer soit dans la cour de la mairie au cours d'un repas chaud (couscous ou paëlla), avec animation dansante, feux d'artifices et tenue de la buvette par une association Rufféenne.

M.VACHON a rencontré également un représentant de la société DECOLUM pour le renouvellement des décorations de Noël soit à l'achat, soit en location-vente. La commission ad hoc continuera de travailler sur ce point.

Madame Martine LALEURE revient sur la signalisation du lotissement : M. Patrick SCHWIRTZ informe qu'il fait un point complet sur la signalisation horizontale et verticale dans le village. Mme LALEURE rappelle qu'il faudrait installer une poubelle à proximité de la boulangerie.

Madame Aurore CRETIN souhaiterait qu'en période d'été l'utilisation du city-stade soit décalée plus tardivement en soirée. M. le maire réitère le dérangement que cela procure aux voisins et maintient la fin des jeux de ballons à 19h. On lui a rapporté également que les petits venant faire du tricycle sont souvent empêchés par les plus grands.

Le maire fait ensuite le point sur les diverses réunions à venir (bureau communautaire à Ruffey-Lès-Beaune, visite d'une usine de méthanisation, rencontre des Maires de Côtes d'Or dans les jardins du Conseil Départemental etc...) le conseil municipal est fixé au mardi 7 juin 2022 à 19 heures.

Il invite également les conseillers à soutenir l'association du Foyer Rural (qui tente de faire repartir les diverses animations du village après la pandémie qui a tout stoppé) en se rendant au Printemps des Créateurs le 15 mai.

- Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

Le maire, Gérard GREFFE